Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_56-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 01 JUIN 2026

Délibération 2026.56

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-six mai, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :
Madame LEPAIGNEUL Virginie, adjointe (procuration donnée à Mme V. LE GARREC),
Madame GALLOU Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. P. LEMONNIER),
Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. J. SIGURET).

ABSENT :
Monsieur AVRIL Christian, adjoint, arrivé en cours de séance à 19h35.
Soit 26 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillère municipale.

MEDIATHEQUE – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur Mme Catherine VILLENEUVE, Adjointe

Il est présenté le projet de modification du règlement intérieur de la médiathèque municipale « Le Relais des Voyageurs », adopté par délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2020.

Ce règlement encadre les conditions d'accès, d'inscription, de prêt et d'utilisation des différents services proposés au public.

Afin de prendre en compte l'évolution des usages, le développement de nouveaux services proposés par la médiathèque (jeux de société), ainsi que les évolutions réglementaires applicables aux bibliothèques territoriales, il est proposé de procéder à une actualisation complète du règlement intérieur.

Cette nouvelle version intègre notamment :

- les dispositions issues de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 dite « loi Robert » relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- les obligations liées au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- les modalités d'utilisation des services numériques et des consoles de jeux vidéo ;
- les conditions de prêt des jeux de société ;
- les modalités de prêt aux collectivités partenaires ;
- une clarification des droits et obligations des usagers afin de garantir le bon fonctionnement du service public.

Ce règlement a été étudié et validé par la commission Cadre de vie réunie le 13 mai 2026, laquelle propose son adoption au conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_56-DE

Le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur dès son approbation par le conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 7 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur de la médiathèque municipale ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur de la médiathèque municipale ;

Considérant l'avis favorable de la commission Cadre de vie réunie le 13 mai 2026.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié de la médiathèque municipale « Le Relais des Voyageurs », annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision ;
- **PRECISE** que ce règlement sera affiché à la médiathèque et communiqué aux usagers par tout moyen approprié.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)